

Date d'émission: 01/06/2015 Date de révision: : Version: 1.0

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit. : ELISAN RENOV
Type de produit : Détergent.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionel.

Catégorie fonction ou usage : Détergent.

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOPRODIS 44 Rue du Languedoc 11200 Lézignan Corbières - France T 0468277320 - F 0468277321

contact@soprodis.com - www.soprodis.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636

## **SECTION 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

 Met. Corr. 1
 H290

 Skin Corr. 1A
 H314

 Eye Dam. 1
 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Corrosif. Provoque de graves brûlures. Peut être corrosif pour les métaux. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Acide oxalique, Acide phosphorique, Alcool gras ethoxylé 7 - 9 OE, Acide chlorhydrique

Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Phrases EUH : EUH208 - Contient CITRONELLAL(106-23-0), (R)-p-mentha-1,8-diene, d-limonene(5989-27-5).

Peut produire une réaction allergique

Étiquetage non applicable

29/05/2015 FR (français) 1/7

## Fiche de données de sécurité

Conforme au réglement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide chlorhydrique	(n° CAS) 7647-01-0 (Numéro CE) 231-595-7 (Numéro index) 017-002-00-2	5 - 15	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 STOT SE 3, H335
Acide phosphorique	(n° CAS) 7664-38-2 (Numéro CE) 231-633-2 (Numéro index) 015-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485924-24	< 5	Skin Corr. 1B, H314
Alcool gras ethoxylé 7 - 9 OE	(Numéro CE) Polymères (N° REACH) 02-2119549160-47	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Acide oxalique	(n° CAS) 144-62-7 (Numéro CE) 205-634-3 (Numéro index) 607-006-00-8	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16

# **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

Premiers soins après inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se

laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et

consulter un spécialiste.

Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Aucune sous utilisation normale. Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/lésions après ingestion : Peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux

d'estomac.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

## 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

29/05/2015 FR (français) 2/7

#### Fiche de données de sécurité

Conforme au réglement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Rincer à l'eau.

#### Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

Mesures d'hygiène

sans danger

: Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement

après manipulation.

#### Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

: Conserver dans l'emballage d'origine. Conditions de stockage Produits incompatibles : Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Température de stockage : 5 - 40 °C

Matériaux d'emballage : Bidon plastique : PEHD.

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

Acide oxalique (144-62-7)		
France	VME (mg/m³)	1 mg/m³
Acide phosphorique (7664-38-2)		
France	VME (mg/m³)	1 mg/m³
France	VLE (mg/m³)	3 mg/m³

DNEL/DMEL (Travailleurs)

**ELISAN RENOV** 

Aiguë - effets systémiques, cutanée

#### 82 Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants de protection. Protection oculaire : Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : pas nécessaire.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles 9.1.

État physique : Liquide Apparence : limpide. Couleur : Bleu. Odeur : fraicheur.

pΗ : 1

Point d'éclair : Aucune donnée disponible Solubilité : Produit soluble dans l'eau.

Viscosité, dynamique : 10 cP

#### **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

# Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

#### Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Protéger du gel.

29/05/2015 FR (français) 3/7

# Fiche de données de sécurité

Conforme au réglement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010

#### Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

#### Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

## Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Acide oxalique (144-62-7)	
ATE (par voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
ATE (dermique)	1100,000 mg/kg de poids corporel
Acide phosphorique (7664-38-2)	
DL50 orale rat	1530 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2740 mg/kg
ATE (par voie orale)	1530,000 mg/kg de poids corporel
ATE (dermique)	2740,000 mg/kg de poids corporel
Alcool gras ethoxylé 7 - 9 OE	
DL50 orale rat	2 - 200 mg/kg
Acide chlorhydrique (7647-01-0)	
DL50 orale rat	700 mg/l
CL50 inhalation rat (mg/l)	1h 4,7 mg/l
ATE (gaz)	700,000 ppmV/4h
ATE (vapeurs)	3,000 mg/l/4h
ATE (poussières,vapeurs)	0,500 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

pH: 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

: Non classé Danger par aspiration

# **SECTION 12: Informations écologiques**

# **Toxicité**

: La préparation n'est pas clasée dangereux pour l'environnement conformément à la directive Ecologie - général 1999/45/EC.

Acide oxalique (144-62-7)	
CL50 poissons 1	48h 160 mg/l
CE50 Daphnia 1	137 mg/l
Acide phosphorique (7664-38-2)	
CL50 poissons 1	96h 138 mg/l
Alcool gras ethoxylé 7 - 9 OE	
CE50 Daphnia 2	48h 10 - 100
Acide chlorhydrique (7647-01-0)	
CL50 poissons 1	96h 20 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	120h 25,5 mg/l
CE50 Daphnia 1	24h 213 mg/l

29/05/2015 FR (français) 4/7

#### Fiche de données de sécurité

Conforme au réglement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010

#### Persistance et dégradabilité

ELISAN RENOV	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leurs seront fournies à leur demande expresse ou à demande du producteur de détergents.
Acide oxalique (144-62-7)	

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné.

# Alcool gras ethoxylé 7 - 9 OE

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

ELISAN RENOV	
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.
Acide oxalique (144-62-7)	
Log Pow	- 0,81
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.
Alcool gras ethoxylé 7 - 9 OE	
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.
Acide chlorhydrique (7647-01-0)	
Log Pow	0,25
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

#### Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Résultats des évaluations PBT et VPVB 12.5.

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Les emballages souillés peuvent après rinçage être éliminés comme déchet banal. Consulter à

ce propos votre instance locale.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

#### 14.1. **Numéro ONU**

N° UN (ADR) : 3264

#### Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition/Description

(ADR)

: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

: UN 3264 CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (acide phosphorique(7664-38-2) Transport document description (ADR)

Acide sulfamique(5329-14-6) Acide glycolique(79-14-1)), 8, III, (E)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 8 Code de classification (ADR) : C1 : 8 Etiquettes de danger (ADR)



#### Groupe d'emballage 14.4.

Groupe d'embllage (ADR) : 111

#### **Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

29/05/2015 FR (français) 5/7

#### Fiche de données de sécurité

Conforme au réglement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80
Code de classification (ADR) : C1

Panneaux oranges :

80 3264

Special provision (ADR) : 274
Catégorie de transport (ADR) : 3
Tunnel restriction code (ADR) : E
Quantités limitées (ADR) : 5L
Quantités exceptées (ADR) : E1
Code EAC : 2X
Code APP : B

#### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Contains no substances with Annex XVII restrictions

Ne contient pas de substance candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

CESIO Phrases recommandées : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de

biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Fragrances allergisantes > 0,01%:

CITRONELLOL

Règlement des détergents : Etiquetage des composants:

Composant	%
agents de surface non ioniques, phosphonates	<5%
Parfum.	
CITRONELLOL	

Substance active désinfectante : n° CAS 7173-51-5 Chlroure de didécyl dimethyl ammonium

A hauteur de : 20 g/

Type de produit : TP2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres

humains ou des animaux

Seveso Information :

#### 15.1.2. Directives nationales

**Allemagne** 

Classe risque aquatique (WGK) : 3 - Présente un très grave danger pour l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **SECTION 16: Autres informations**

29/05/2015 FR (français) 6/7

# Fiche de données de sécurité

Conforme au réglement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010

Sources de données

: DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE. Le contenu et le format de cette FICHE DE DONNEES DE SECURITE sont conformes à la Directive 1907/2006/CEE. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

29/05/2015 FR (français) 7/7